

Task-force nationale de lutte contre les arnaques

28 juillet 2021

Prévention contre les arnaques

Pour aider le public à identifier et se prémunir des escroqueries, la « Task-Force nationale de lutte contre les arnaques », au sein de laquelle l'ACPR et l'AMF sont pleinement mobilisées, publie une nouvelle version de son guide de prévention incluant désormais :

- des fiches sur les usurpations d'identité,
- les faux sites administratifs,
- les dérives du dropshipping...

En avril 2020, à l'initiative du ministère de l'Économie et des Finances, les services de l'État et les autorités de contrôle se sont associés au sein d'une « Task-force de lutte contre les arnaques » afin de mutualiser leurs compétences et d'optimiser l'action publique dans le contexte de la crise sanitaire. Un guide pratique avait été édité visant à faciliter un déconfinement réussi et une reprise d'activité sans arnaques.

La task-force publie aujourd'hui une version enrichie de ce guide de prévention afin de protéger les consommateurs et les entreprises contre les fraudes et escroqueries.

Usurpation d'identité, faux sites administratifs, dérives du dropshipping... : la task-force reste mobilisée pour faire cesser ces pratiques et les sanctionner.

Vous aussi restez vigilants! Vous trouverez au sein de ce guide tous les conseils utiles pour déjouer ces arnaques et les signaler, le cas échéant, aux services compétents.